

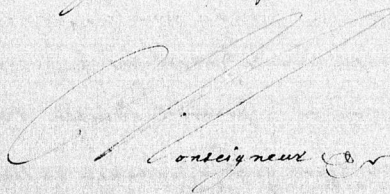
Le Roy Henry de Nassau,
Gouverneur de France,
le 26. d'Avril
1639.
Conseillers;

Copie.

917.

Si j'avois negligé l'honneur de vos commandements, je trouvois trois semaines
d'indisposition cataractueuse, que j'ay passés en mon logis, pour ne barguer contre
votre indignation: mais il n'y a point de coulpe qui m'oblige à la recherche d'aucun
pretexte. Tout incommodé que j'ay esté, j'ay trouvé moyen de recevoir S. A.
par main tierce, et parfois il luy a pleu me de partiser ses commandemens par
des Mémoires de la sienne propre. Tout ceuy tend à vous avertir. —
Monsieur, que S. A. même ayant remis jusqu'à présent d'arrêter la
Lettre de Parmes, c'est sans ma faulte que j'obeis si tard à V. Ex. ce
en ce qu'il luy avoit pleu me commander bouclant les Comp.^{es} de
cooperation fisonne, qui doivent venir en campagne. Encor pourroit
il arriver du changement de ceste prodestination: mais ce ne sera pas,
qu'aussi tost je n'en envoie l'advertissement. J'adjouste
icy les Comp.^{es} Monsieur que S. A. a jointes pour la mesme campagne
de votre Régiment Aleman. Des ma premiere sortie j'eus soin de
luy ramener que le Sieur Costeirin fust du nombre, esperant
par là de le delivrer de la Garnison: mais je noltins pour cette
fois qu'une remise, vers l'Armée, où on y pourroit adviser et
Si entre tant d'Affaires agréables d'en faire quelque instance de son chef,
je prie que ce soit comme on en a fait, et sans avoir sceu de moy
que la Comp.^{ie} n'a point esté marquée. Nous
apprenons en gros, Monsieur que vos Provinces ont formé des
Régimens nouveaux: mais n'en cognoissant pas le detail cela
est capable de nous brouiller sur les Lieux. Je vous supplie
semblablement que j'en puisse estre bien esclaircy par votre
Secret.^{ie} desia m'a il fallu deuinier que la Comp.^{ie} de feu
Cardin aura esté donnée à Andolf Plant. Pour un second article
je sçay que Humada est deuinu Major, mais de qui, non liquet: et

pour un troisieme, je ne trouve plus d'Isippo Lockinga sur vos
 listes; comment donc en que je deciffre qui c'est qui luy a
 succede? En fin, Monseigneur, V. Ex.^{te} void qu'il est temps
 que luy ont instruits de nouveau: et si quelq'un des vostres
 n'a charge permanente de m'advertir de chaque alteration, de
 de personnes ou de Paroisses, nous sommes pour donner tous les
 jours dans de nouvelles mesprises. V. Ex.^{te} me feroit la
 grace de les prevenir par ses ordres, et de m'en avoir a desplaisir
 le trop long intervalle que je luy en donne par necessite. cela me
 me pouvant garantir de la faulte d'avoir tant interrompu
 ses belles et nobles occupations, dont le Sieur de Pontaubray nous
 a fait des récits merveilleux Dieu luy en continue la benediction
 à longues et glorieuses années, et à moy celle de me pouvoir
 qualifier de parleur et d'officié.


 Monseigneur